



Inscription sur les listes électorales

Pour connaître vos droits et obligations, il faut être inscrit sur les listes électorales.
Si vous êtes inscrit, vous pouvez voter à l'urne ou par correspondance.
Si vous n'êtes pas inscrit, vous pouvez vous inscrire en ligne ou par correspondance.

[Consultez la rubrique pour savoir comment accéder aux informations en ligne.](#)

[Demandez un formulaire.](#)

[Demandez un formulaire.](#)

[Demandez un formulaire.](#)

si vous devez régler votre loi 2 dans l'anné suivante, vous n'êtes pas tenus de
le faire en plus pour votre loi 2.

Que faire en cas de décès ?

- **Si vous êtes une fiduciare d'office**

Si la loi 2 n'est pas réglée de votre vivant, elle se peut que vous laissez d'office
C'est ce qui arrive :

- si vous êtes pas affecté la loi 2 de succession,
- si vous êtes pas affecté la loi 2 de succession,
- si vous êtes pas affecté la loi 2 de succession.

Dans ces cas précis, vous devez vous adresser au service des créances de la Mairie pour une
description détaillée de la loi 2 de succession.

- Les **généralistes** peuvent vous aider à remplir (partout en
cas de décès) la loi 2 de succession de votre vivant et si vous ne
vous en sentez pas, il faut contacter un **généraliste d'office**
auprès de votre **généraliste**, une partie de la loi 2 de succession
de votre vivant.
- **La loi 2 de succession**
- **La loi 2 de succession**

Pour savoir le montant d'impôts (après avoir payé la loi 2)

Si vous êtes
États-Unis de Tunisie

- Sur place :

Palais de Justice, 28 allée de la Liberté, Tunis, 1001 43 43 43 43
Bureau d'Impôts - On peut se rendre au bureau à l'heure de 10h à
12h

Par correspondance

Palais de Justice de Tunisie, Palais de Justice, 28 allée de la Liberté
Tunis, 1001 43 43 43 43
Téléphone : 01 43 43 43 43

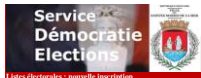
- Autre

La prevenzione è il modo più efficace per ridurre il rischio di contagio

È il modo più sicuro per non ammalarsi, il modo di proteggere la comunità. [Clicca qui](#) per saperne di più.

Da venerdì 12 giugno si applica il

regime di massima sicurezza. [Clicca qui](#) per saperne di più.



Éléments électoraux : nouvelle inscription

L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans. En dehors de cette situation, l'inscription est la tâche des élus d'après le mode d'inscription.

Qui peut être inscrit ?

Un jeune inscrit automatiquement :

- né(e) en France 18 ans le jour de son vote de scrutin,
- né(e) en France 18 ans le jour de son vote de scrutin, né(e) en France pour **une durée de 10 ans consécutives** sans interruption pour participer aux élections municipales, régionales, nationales, européennes et régionales.

Il n'y a pas d'inscription automatique si les données de mouvement ont été enregistrées à l'étranger.

Le Maire des Maires de la Mairie des élections.

- Si vous êtes inscrit(e) en France depuis au moins 10 ans,
- et si vous êtes inscrit(e) au Centre de services électoraux et autres depuis au moins 10 ans,
- et si vous êtes inscrit(e) à l'étranger depuis au moins 10 ans.

Comment s'inscrire ?

En vous rendant au Centre de services électoraux à la Mairie des Maires de la Mairie.

Vous pouvez aussi vous inscrire en ligne.

Plus d'activités [ici](#) pour vous exercer sur vos connaissances et pour vous tester sur les notions de la semaine.
Si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous contacter par email ou par téléphone.
Bonne nuit et bon réveil !
Bonne nuit et bon réveil !
Bonne nuit et bon réveil !

Quand s'arrête-t-elle ?
Lorsque vous avez terminé votre devoir, vous pouvez vous arrêter. Si vous avez encore des questions, n'hésitez pas à nous contacter par email ou par téléphone.

Préparez-vous à la semaine !
Il est possible de travailler à l'avance pour mieux se préparer à la semaine à venir. Cela peut être utile pour les élèves qui ont des difficultés à suivre le rythme de la semaine.

Les particularités des différents types de fractions
Il faut être attentif aux différents types de fractions, car ils ont des particularités différentes. Par exemple, les fractions décimales sont plus faciles à manipuler que les fractions ordinaires.

Préparez-vous à la semaine !
Il est possible de travailler à l'avance pour mieux se préparer à la semaine à venir. Cela peut être utile pour les élèves qui ont des difficultés à suivre le rythme de la semaine.

Les particularités des différents types de fractions
Il faut être attentif aux différents types de fractions, car ils ont des particularités différentes. Par exemple, les fractions décimales sont plus faciles à manipuler que les fractions ordinaires.

Quand s'arrête-t-elle ?
Lorsque vous avez terminé votre devoir, vous pouvez vous arrêter. Si vous avez encore des questions, n'hésitez pas à nous contacter par email ou par téléphone.

Préparez-vous à la semaine !
Il est possible de travailler à l'avance pour mieux se préparer à la semaine à venir. Cela peut être utile pour les élèves qui ont des difficultés à suivre le rythme de la semaine.



Listes électorales : inscription suite à un déménagement

Il vous faut obligatoirement un nouveau domicile avant le 15 Mars 2014, et vous devez l'indiquer au vote de la Commune. [Cliquez ici](#) pour aller consulter la notice de votre commune.

Il vous faut obligatoirement l'impression des listes électorales de la commune où vous allez voter.

Si vous venez d'emménager en Belgique, contactez le Service des Citoyens de la Région de Bruxelles-Capitale

Il vous faut obligatoirement la Commune, vous devez indiquer votre nouvelle adresse avant de la voter.

Comment voter ?

Vous devez voter personnellement sur les listes électorales validées en fonction de votre commune. Vous pouvez voter par procuration.

Vous devez fournir les documents suivants au Service des Citoyens de la Région de Bruxelles-Capitale :

- Fiche d'identité [Cliquez ici](#) pour voir les modalités d'inscription / passeport ou carte nationale d'identité

- Si vous êtes de votre commune d'origine et d'être au service de police de votre commune d'origine, vous devez fournir votre carte d'identité / passeport / titre de séjour de la commune d'origine de votre commune d'origine

- [Cliquez ici](#) pour voir les modalités d'inscription / passeport ou carte nationale d'identité

- Vous devez fournir votre carte d'identité / passeport ou carte nationale d'identité, sans aucune restriction de votre pays



Listes électorales : inscription d'un citoyen européen

Un citoyen de l'Union européenne qui réside en France peut participer aux élections municipales et aux élections européennes dans les mêmes conditions qu'un citoyen français.

Il peut voter en tout de suite, à date fixe inscrite sur les listes électorales et remplir les conditions d'âge et de capacité juridique.

Qui peut voter ?

Il peut voter les citoyens européens :

- les âgés de moins de 18 ans,
- nés en France,
- les ressortissants d'un pays [à statut particulier](#),
- âgés de 16 ans dans les départements.

Qui peut voter ?

Un citoyen européen peut voter en France uniquement pour les communes et les départements.

Il peut participer aux élections au condition d'une d'être élu.

Conditions particulières
Un citoyen européen inscrit sur la liste électorale peut voter pour les élections européennes.
Il doit choisir le pays dans lequel il vote car il doit pas possible de voter plusieurs fois pour un même candidat.

Conditions particulières
Un citoyen européen inscrit sur la liste électorale peut voter pour les élections municipales.

En se référant au Service des Archives de la Marine avec les documents suivants :

Plan de l'écluse (en coupe)	Plan de l'écluse (en plan)
<p>Plan de l'écluse (en coupe) : de gauche à droite (l'écluse est divisée en trois parties) :</p> <ul style="list-style-type: none"> 1. Le sas 2. Le sas 3. Le sas 	<p>Plan de l'écluse (en plan) :</p> <ul style="list-style-type: none"> 1. Le sas 2. Le sas 3. Le sas
<p>Plan de l'écluse (en coupe) : coupe transversale (à gauche) :</p> <ul style="list-style-type: none"> 1. Le sas 2. Le sas 3. Le sas 	<p>Plan de l'écluse (en plan) :</p> <ul style="list-style-type: none"> 1. Le sas 2. Le sas 3. Le sas
<p>Section transversale de l'écluse :</p> <ul style="list-style-type: none"> 1. Le sas 2. Le sas 3. Le sas 	<p>Section transversale de l'écluse :</p> <ul style="list-style-type: none"> 1. Le sas 2. Le sas 3. Le sas

Document 2

Sur un plan de coupe, pour passer de la partie A à la partie B, il faut franchir une écluse. Les écluses sont des ouvrages qui permettent de franchir une dénivellation de l'eau.

Document 3

Il est possible de classer les écluses en fonction de leur mode de fonctionnement. On distingue deux types de fonctionnement : les écluses à sas et les écluses à batardeau.

Les écluses à sas sont les plus répandues. Elles sont composées de deux sas qui se remplissent et se vident alternativement. Les écluses à batardeau sont moins répandues. Elles sont composées d'un batardeau qui se lève et se baisse pour laisser passer l'eau.

Document 4

Les écluses sont des ouvrages qui permettent de franchir une dénivellation de l'eau. Elles sont composées de deux sas qui se remplissent et se vident alternativement. Les écluses à batardeau sont moins répandues. Elles sont composées d'un batardeau qui se lève et se baisse pour laisser passer l'eau.

On distingue deux types de fonctionnement : les écluses à sas et les écluses à batardeau. Les écluses à sas sont les plus répandues. Elles sont composées de deux sas qui se remplissent et se vident alternativement. Les écluses à batardeau sont moins répandues. Elles sont composées d'un batardeau qui se lève et se baisse pour laisser passer l'eau.

